

## RECYCLAGE CERTIFICAT DE FORMATION DE BASE A LA SECURITE

### **Références réglementaires :**

Section A-VI/1 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation de familiarisation en matière de sécurité et pour la formation de base pour tous les gens de mer

### **Objectifs :**

Réagir efficacement en cas d'accident, d'avarie, d'incendie ou d'abandon de navire.

### **Méthodes mobilisées :**

Le module TIS est constitué d'une partie théorique dispensé par un formateur du lycée à Saint-Nazaire. La partie pratique nécessite l'utilisation d'une combinaison de survie dans l'eau (Bassin du port à St Nazaire). Les stagiaires ont à leur disposition des radeaux SOLAS A, des moyens pyrotechniques et des dispositifs de récupération d'homme à la mer. Le module est validé après la réussite au questionnaire écrit et le succès aux épreuves aquatiques.

Le module FBLL est réalisé en partenariat avec l'IFOPSE, la formation se déroule à Nivillac dans les locaux de simulation de navire de l'IFOPSE. Un questionnaire écrit et une mise en situation pratique sanctionnent ce module.

### **Modalités pédagogiques :**

Contenu de formation	Nombre d'heures Si formation à bord
<p><b>I. Techniques individuelles de survie</b></p> <p>Théorie : Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compétences et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010</p> <p>Pratique : Exercices pratique relatifs à la compétence « survivre ne mer en cas d'abandon du navire » énumérées dans la colonne 3 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 et de l'arrêté du 24 juillet 2013</p>	<p>6H00 Dont 4H00 de TP</p>
<p><b>II. Formation de base à lutte contre l'incendie</b></p> <p>Théorie : Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compétences et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010</p> <p>Pratique : Exercices pratique relatifs à la compétence « survivre ne mer en cas d'abandon du navire » énumérées dans la colonne 3 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 et de l'arrêté du 24 juillet 2013</p>	<p>10H00 Dont 8H00 de TP</p>
<b>Total</b>	<b>16H00</b>

**Durée du stage : 2 jours (16H)**

**Coût de la formation (si formation à bord) : 790 €**

## Attestation de suivi de formation à bord

Je soussigné(e) M. / Mme ..... en qualité  
de ..... (*fonction*) atteste que M. / Mme  
..... (n° de marin :.....) a  
suivi des formations sécurité à bord durant les 5 années précédents la  
session de recyclage de ..... (*intitulé de recyclage*) qui aura  
lieu le..... (*date de session*).

Fait à :

Le :

Signature - Cachet de l'entreprise